

## ANNEXES

### **PLAN LOCAL D'URBANISME DE BEZANNES MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 BILAN DE LA MISE A DISPOSITION ET APPROBATION**

Le dossier de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Bezannes a fait l'objet d'une mise à disposition du 4 janvier 2021 au 4 février 2021, selon les modalités définies par décision du bureau communautaire de la communauté urbaine du Grand Reims en date du 19 septembre 2019.

Le public a été informé par une annonce légale parue dans l'Union du 22 décembre 2020, et par publication d'un avis de mise à disposition à la mairie de Bezannes, au siège de la communauté urbaine, à la direction de l'urbanisme, de la planification, de l'aménagement et de l'archéologie de la communauté urbaine et sur le site internet du Grand Reims.

Le dossier ainsi qu'un registre papier permettant le recueil d'observations, a été mis à disposition du public à la mairie de Bezannes, aux heures habituelles d'ouverture. Le dossier et un registre numérique ont également été mis à disposition sur le site internet de la communauté urbaine du Grand Reims au même moment.

1 observation a été transmise par voie numérique, à laquelle il est proposé de donner suite :

Date	Nom du pétitionnaire	Observation	Réponse de la communauté urbaine
18/01/2021	Mme Isabelle LEGRAND	Comme pour la ZAC, peut-on autoriser pour les zones AU et AUX, les locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés, afin de mettre en place les transformateurs ENEDIS dans ces zones.	Les locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés sont déjà autorisés en zone 1AU.  En revanche, leur construction est interdite en zone 1AUX. Il est proposé de les autoriser dans les mêmes conditions qu'en zone UD, par souci de cohérence avec les règles applicables dans la ZAC limitrophe et afin d'accompagner le futur développement de cette zone à vocation économique.